

Buchères

Aube en Champagne

Mag'

www.ville-bucheres.fr

Le journal d'information de la ville de Buchères



COLLECTE DE JOUETS
du 1^{er} au 30 novembre 2016



Nous soutenons



INFOS PAGE 17



Conseil Municipal

2 à 16

- Séance du 07 Juin 2016
- Séance du 05 Juillet 2016
- Séance du 17 Octobre 2016

Informations communales

17 à 19

- Collecte de jouets
- Fleurissement 2016
- Nouveau point de collecte de pile pour recyclage
- Recensement militaire
- Cérémonie commémorative du 11 novembre
- Nouveaux commerçants
- Ouverture d'un cabinet de sage-femme

Informations

20 à 21

- Modification de collecte
- Village de Noël
- Nouveau Directeur Général au Conseil Départemental
- Nouvelle Directrice à l'AMF

Service enfance et jeunesse

22 à 23

- A.L.S.H
- Club Ados

Pratique

Mairie

1 Rue de la Mairie -

10800 BUCHERES

Tél.: 03.25.41.80.17

Fax: 03.25.41.87.11

Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr

Site: www.ville-bucheres.fr

BUCHERES MAG' N° 62

Journal d'information de la ville de Buchères

Directeur de la publication: Daniel LEBEAU

Réalisation / Rédaction: Christelle LEROY

Impression: MAIRIE DE BUCHERES

SÉANCE DU 07 JUIN 2016

L'an deux mil seize et le sept juin, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 19 mai 2016 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, David Moineau, Gérard Gris.

Absente excusée :

Madame Edouard Isabelle.

Absente : Madame Duranton Sadia.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par les points suivants :

Points ajoutés :

- Tarification repas 14 juillet
- Avis Schéma de mutualisation 2016-2020

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

- Monsieur Gundall Philippe informe le conseil municipal que le vide grenier organisé par le comité des fêtes aura lieu ce dimanche 12 juin et que la cérémonie du 14 juillet sera célébrée à 11 h 00, suivie du repas avec des activités jusqu'à 23 h 00, heure du tir du feu d'artifice. Il rappelle que la fête des écoles ayant lieu le samedi 18 juin, la cérémonie d'appel du Général de Gaulle sera avancée à 11 h 00.

- Madame Berthier Danielle rapporte le résultat du prélèvement du tri sélectif du 31 mai dernier où il y a eu 29.74 % de refus des déchets (panier de friteuse, vêtements, cagettes, sacs plastiques...).

- Monsieur Jorry Benoît communique au conseil municipal qu'il s'est rendu à la réunion du syndicat de la forêt d'Aumont au cours de laquelle il a eu connaissance qu'une TVA sera applicable sur la garderie de la forêt et que l'augmentation pour la commune de Buchères ne sera pas importante, eu égard à la superficie de la forêt. La réforme des affouages envisagée est annulée et la réfection de la voie Gommery est programmée.

On assiste actuellement à une spéculation sur le bois due à un manque de forêt en vente et de bois dans les scieries.

Ce samedi 11 juin, il se rendra à la réunion des amis de la forêt.

Le vendredi 17 juin prochain, un congrès national des communes forestières est organisé. Il s'y rendra ainsi que Madame Cuny Anne-Lise.

- Monsieur Faivre Philippe tient à préciser que suite à son départ de l'équipe de la municipalité, il reste malgré tout à disposition de ses collègues et au service des habitants.

Il évoque son étonnement quant à la suggestion de répartition des

membres aux commissions municipales qui sera votée après le départ de Monsieur Julliard Philippe, 1er Adjoint.

En effet, il n'apparaît plus que dans une seule commission alors qu'il aurait pu apporter ses connaissances et ses compétences aux commissions dont il est membre aujourd'hui.

- Monsieur Gris Gérard revient sur sa question posée lors du conseil municipal du 16 mars 2016 concernant la possibilité évoquée de pose d'un panneau de voie sans issue à l'entrée de la rue des Navettes.

A ce jour, le panneau est installé et le problème de circulation des poids lourds est résolu.

Il rappelle qu'au niveau du nouveau bâtiment Mon logis de l'avenue des Martyrs du 24 août 1944, il y a toujours une forte concentration de véhicules stationnés sur les trottoirs.

Madame Bouchot Chantal communique qu'elle a expédié un premier courrier au bailleur, qui est resté sans réaction, à cela un courrier en recommandé lui a été adressé, toujours sans réaction à ce jour. Si aucune réponse n'est reçue, dans un délai proche un rendez-vous lui sera demandé et un courrier sera déposé dans les boîtes à lettres des locataires.

Il est envisagé la pose de panneaux d'interdiction de stationner.

- Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'une enquête publique sera réalisée du 30 juin au 30 juillet prochain, concernant une étude de projet au parc logistique.

Ce dernier est plus important que l'entreprise Petit Bateau.

Il annonce qu'il a reçu Aube Immobilier qui lui a présenté un projet, avant la pose de permis de construire, de 12 maisons à la vente et 8 appartements. Ce projet se situera à côté du fleuriste.

Il explique que, suite aux nombreuses constructions en cours et à venir, la municipalité a mené une réflexion pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur l'enceinte du stade de football. L'étude du projet est prévue d'ici la fin de l'année, y compris les demandes de subventions. Le démarrage des travaux pourrait être envisagé pour la rentrée scolaire 2017.

Il présente le nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'agglomération Troyenne consultable par le public et d'ores et déjà applicable. Suite à ce PPRI, le permis pour la construction de l'armurerie a été refusé par la Préfecture.

Il signale que les services de l'Etat informent régulièrement la commune, par mails, des alertes de risques météorologiques et des débits de cours d'eau.

Il fait part de la nomination de Monsieur Philippe Brunel, nouveau Directeur Général des Services, au Conseil Départemental de l'Aube.

AVIS DISSOLUTION SIVU DU PARC SUD

Rapporteur: Madame Bouchot Chantal

Le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté par Madame la Préfète de l'Aube dans lequel elle prévoit la dissolution du Syndicat d'Aménagement du Parc Sud à compter du 31 décembre 2016.

Le conseil municipal décide de s'opposer à la dissolution du Syndicat d'Aménagement du Parc Sud au motif que depuis la création de ce dernier, par arrêté Préfectoral au cours de l'année 1994, la gestion de

ce Syndicat a toujours été correctement assurée, en « bon père de famille », par ses différents Présidents.

La vente et l'aménagement de toutes les parcelles ont été réalisés par les soins du seul Syndicat et des communes membres.

Résultat du vote: A la majorité (pour: 12 /contre: 0 /abstention: 1)
Abstentions: Monsieur Moineau David.

AVIS PROJET FUSION / EXTENSION GRAND TROYES

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Madame la Préfète de l'Aube a défini le projet de périmètre portant sur la fusion/extension de la communauté d'agglomération du Grand Troyes aux communautés de communes de Bouilly Mogne Aumont, Seine Barse, Seine Melda Coteaux et aux communes de Bucey en Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Le conseil municipal décide de s'opposer au projet.

Il motive sa décision par le fait que ce n'est pas le rassemblement de plus de 80 communes qui ont permis la réalisation de l'école de commerce et son développement ainsi que toutes les structures universitaires. De la même façon, la création du Parc d'Activité du Grand Troyes et, pour mémoire, également le parc logistique (créé à l'initiative du Département).

Cette extension de communauté semble « préfigurer » la « fusion » puis la disparition d'un nombre important de communes.

Résultat du vote: A la majorité (pour: 12 /contre: 0 /abstention: 1)
Abstentions: Monsieur Moineau David.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE VILLE DE TROYES A GRAND TROYES

- Conclusion de la commission locale d'évaluation des charges -

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de sa réunion en date du 16 mars 2016, la commission locale d'évaluation des charges transférées a examiné les incidences financières des transferts de charges résultant du changement du statut de la Mission Locale et de la modification du régime d'attribution de subventions au titre des compétences communautaires sports/culture, et politique de la ville.

Le conseil municipal décide d'accepter les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 16 mars 2016, sur le transfert de la Ville de Troyes au Grand Troyes.

Résultat du vote: A la majorité (pour: 9 /contre: 0 /abstentions: 4)
Abstentions: Messieurs Lebeau Daniel, Gundall Philippe, Moineau David et Gris Gérald.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle a été réalisée lors de l'établissement du budget primitif 2016.

Afin de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre concernant les écritures des amortissements, il convient de procéder à l'inscription au compte de dépense 6811 de 5 726.13 euros correspondant à la somme des montants inscrits aux comptes de recette 2802, 28041582, 281531 et 281532.

Le conseil municipal décide de Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel
procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :

681- Dotation aux amortissements : +5 726.13 €

615231- Entretien et réparation voiries : -5 726.13 €

Résultat du vote: A l'unanimité

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie municipale lui a fait part de l'obligation de procéder à l'amortissement comptable du compte 202.

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles inscrites au compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du

cadastre » à 10 ans.

Résultat du vote: A l'unanimité

TARIFICATION ACTIVITÉS CLUB ADO

Rapporteur: Madame Berthier Danièle

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des activités du club ado pour les vacances scolaires à venir, à savoir :

CINEMA CINE CITY <i>Troyes</i> Jeunes - 16 ans	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	4.50 € / Personne	0.75 € / personne (TCAT)	2.62 € Personne	3.15 € Personne
CINEMA CINE CITY <i>Troyes</i> Jeunes + 16 ans	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	6 € / Personne	0.75 € / personne (TCAT)	3.38 € Personne	4.05 € Personne
ACCROBRANCHE <i>Rouilly Saint Loup</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	17 € / Personne		8.50 € Personne	10.20 € Personne
PETIT DEJEUNER AU CLUB <i>Buchères</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	2 € / Personne		1 € Personne	1.20 € Personne
PALAIS DE LA BEAUTE <i>Saint André les Vergers</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	20 € / Personne (Prestation : 2 h 30)		10 € Personne	12 € Personne
CAMP <i>Mesnil Saint Père</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	100 € / Personne (3 jours + 2 nuits)	1.87 € / personne (15 € / 8 personnes)	50.94 € Personne	61.12 € Personne
LA MAISON DU CANOE <i>Troyes</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	18.06 € / Personne (289 € / 16 personnes)		9.03 € Personne	10.84 € Personne
DISNEYLAND PARIS <i>77000 Marne la Vallée</i>	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	30 € / Personne	12.31 € / Personne (591 € / 2 clubs) (295.50 € / 24 personnes)	21.16 € Personne	25.39 € Personne

	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	KOEZIO ACCROBRANCHE NO LIMIT.AVENTURE 77564 Lieusaint 77140 Nemours	20 € / Personne	12.30 € / Personne (590 € / 2 clubs) (295 € / 24 personnes)	23.15 € Personne
BASE DE LOISIRS 77760 Buthiers	TARIF PRESTATAIRE	TRANSPORT	Q.F 0 à 900 (50 %)	Q.F 901 à plus (60%)
	23.67 € / Personne (568 € / 24 Personnes)	22.50 € / personne (540 € / 24 personnes)	23.08 € Personne	27.70 € Personne

Résultat du vote: A l'unanimité

AQUISITION DE TERRAIN

- Canal sans eau -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Le Maire expose au conseil municipal que, par délibération en date du 21 juillet 2009, le conseil municipal, sur proposition de l'État, propriétaire, a décidé d'exercer son droit de propriété pour l'acquisition des parcelles

ZA 33, 64 et 65, constituant le « canal sans eau », au prix de 1 800 euros, évaluation du service des domaines.

L'État n'a pas donné suite à cette délibération et propose à la commune, par courrier en date du 25 mars 2016, d'acquérir :

- Un terrain non bâti inconstruable de 8 542 m², cadastré ZA 168 en nature friche boisée dont une portion est en espace boisé classé à conserver. Le prix de vente déterminé par les services des domaines est fixé à 4 250 euros.

- Un terrain non bâti arboré avec un petit étang où seules les constructions et installations nécessaires au fonctionnement autoroutier ou aux services publics où d'intérêt collectif sont autorisées.

Ce dernier, de 1 300 m², est cadastré ZA 64 et ZA 65. Le prix de vente déterminé par le service des domaines est fixé à 10 500 euros.

La loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 instaure un droit de proprié-

té au profit des collectivités locales (article

L. 240-1 du code de l'urbanisme), la commune peut exercer ce droit sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur son territoire et appartenant à l'Etat, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L. 300-1 dudit code.

Ce dernier article concerne les actions ou opérations d'aménagement ayant « pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ».

Il s'agit d'une procédure d'aliénation volontaire à l'amiable par l'Etat, se substituant au droit de préemption.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZA 168, lieudit « Terre des Marots » d'une superficie de 8 542 m² au prix de 4 250 euros et les parcelles cadastrées ZA 64 et ZA 65, lieudit « Terre des Marots » d'une superficie de 1 300 m² au prix de 10 500 euros.

Résultat du vote: A la majorité (pour: 11/ contre: 2/abstentions: 0)

Contre : Messieurs Faivre Philippe et Moineau David.

TARIFICATION REPAS

14 JUILLET

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

Le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs pour le repas des 14 juillet à venir :

Buchérois :

- Adultes: 5 €
- Enfants de moins de 12 ans: 2.5 €
- Enfants de moins de 6 ans: gratuit

Extérieurs :

- Adultes: 15 €
- Enfants de moins de 12 ans: 8 €
- Enfants de moins de 6 ans: 2 €

Résultat du vote : A l'unanimité

AVIS SCHEMA DE MUTUALISATION 2016-2020

Rapporteur : Madame Bouchot Chantal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mutualisation des moyens et des ressources qui constitue un enjeu majeur pour la pérennité et l'efficacité de l'action publique locale.

Le schéma de mutualisation pour la période 2016-2020 a été établi dans un état d'esprit constructif et dans un contexte de baisse des dotations budgétaires.

Il repose sur trois piliers essentiels déclinés dans la première partie du

rapport :

1. L'efficacité des dépenses publiques pour un service rendu aux usagers et aux collectivités, de qualité et au meilleur coût, soit à minima sans dépense supplémentaire.
2. La coopération permettant à chacune des communes de contribuer en fonction de ses moyens, humains ou matériels, notamment, à l'effort collectif sans coût supplémentaire.
3. La clarification des compétences ayant pour dessein, pour le contribuable notamment, d'avoir une meilleure lisibilité des actions me-

nées à chaque échelon institutionnel.

Les actions, engendrant un coût supplémentaire pour la collectivité « prestataire », doivent nécessairement et juridiquement faire l'objet d'une facturation au coût réel. Ce sera le cas par exemple des prestations de fournitures comme la production de fleurs, ou des prestations de services comme l'entretien mécanique. Bien entendu, pour ces prestations « payantes », chaque collectivité aura la possibilité de comparer ces offres avec celles émanant d'entreprises privées, no-

tamment, et de retenir celles de son choix selon le coût, d'une part et la teneur de l'offre, d'autre part.

Le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation 2016-2020 proposé par le Président du Grand Troyes.

Résultat du vote: A la majorité (pour : 8 / contre : 0 / abstentions : 5)

Abstentions : Messieurs Lebeau Daniel, Jorry Benoît, Moineau David et Gris Gérald. Madame Cuny Anne-Lise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

SÉANCE DU 05 JUILLET 2016

L'an deux mil seize et le cinq juillet, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 27 juin 2016 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Gundall, 1er Adjoint, Chantal Bouchot, 2ème Adjoint, Danielle Berthier, 3ème Adjoint, Anne-Lise Cuny 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, David Moineau, Gérald Gris, Roisin Philippe.

Absentes excusées : Mesdames Isabelle Edouard et Sadia Duranton.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Roisin Philippe, conseiller municipal depuis le 1er juillet 2016.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 1)

Abstention : Monsieur Roisin Philippe, conseiller municipal non élu lors de la dernière séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par les points suivants :
Point ajouté :

- Indemnités de fonction des élus
- Remerciement étudiant stagiaire.

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

- Madame Bouchot Chantal informe le conseil municipal que le

conseil Départemental a fauché le long de la route au niveau du pont de Verrières.

- Monsieur Faivre Philippe fait part de sa satisfaction quant aux modifications effectuées, des membres des commissions, suite à sa requête lors du dernier conseil municipal.

- Monsieur Moineau David interpelle le conseil municipal quant à l'avancement de la gêne du stationnement avenue des Martyrs du 24 août 1944, au niveau des logements locatifs « Mon Logis ».

Madame Bouchot Chantal indique que « Mon Logis » a expédié un courrier en recommandé à ses locataires qui, pour certains, se sont manifestés à la Mairie. Elle rencontrera l'organisme propriétaire à la rentrée de septembre prochain pour faire le point et, éventuellement, envisager une solution.

- Monsieur Jorry Benoît, à titre personnel, a contacté le Grand Troyes, concernant la collecte des déchets qui a lieu soit très tôt le matin, soit très tard le soir, le même jour et à plusieurs reprises.

Monsieur Lebeau Daniel précise qu'il a soulevé ce problème en conseil communautaire et qu'il lui

a été répondu que, s'agissant d'un nouveau prestataire, un temps de mise en place est nécessaire.

- Monsieur Gris Gérald demande ce qui est envisagé concernant l'arbuste qui gêne la visibilité pour quitter, en véhicule, le garage Bonenfant.

Il lui est répondu que celui-ci sera retiré.

- Monsieur Gundall Philippe informe le conseil municipal que les inscriptions pour le repas du 14 juillet sont reçues jusqu'au 07 juillet 2016, en mairie. A ce jour, il y a 125 inscrits. Il est prévu au programme, un repas dansant avec orchestre, des jeux de boules avec les pompiers, jeux de Sumo pour les adultes, ballons sauteurs pour les enfants...

Ce sont les élus de la commune et les bénévoles du comité des fêtes qui organiseront le repas.

- Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le traitement contre les moustiques, sur la commune, a eu lieu le jeudi 30 juin dernier.

Il communique au conseil municipal un courrier de la commune de Saint Parres aux tertres l'informant d'un changement d'Adjoint au sein de la municipalité.

Il rapporte au conseil municipal que les collectes de déchets prévues les jours fériés, jusqu'à la fin de l'année, seront réalisées sans changement de date (le 15 août et le 01 novembre 2016).

Il relate l'annonce de l'arrivée de Madame Naëma Tilhac au sein du Grand Troyes pour le poste de « relations presse » suite au départ de son prédécesseur.

Il annonce qu'un comptage de chauves-souris, dans les bâtiments publics de la commune, sera réalisé le samedi 09 juillet 2016.

Il donne connaissance au conseil municipal d'un rapport concernant une non-conformité de l'eau sur la

commune d'Isle Aumont, d'ordre bactériologique suite à un prélèvement en date du 28 juin dernier.

A ce jour, le syndicat a pris ses dispositions pour solutionner le problème.

ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la démission d'un Adjoint au Maire est adressée au Préfet (article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle est définitive à compter du jour de son acceptation par le représentant de l'Etat du Département.

Monsieur Julliard Philippe, premier dans l'ordre du tableau des Adjoints, depuis le 30 mars 2014, a présenté sa démission des dites fonctions à Madame la Préfète de l'Aube.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de :

- Supprimer le poste d'Adjoint vacant en question,
- Procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement de l'Adjoint démissionnaire

- soit à la suite des Adjoints en fonction et chacun des Adjoints passe au rang supérieur à celui qu'il occupe actuellement

- soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas supprimer le poste d'Adjoint devenu vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres Adjoints.

Le conseil municipal décide de ne pas supprimer le poste d'Adjoint devenu vacant suite à la démission du 1er Adjoint et de procéder à

l'élection d'un Adjoint au Maire, au sein du conseil municipal. Le nouvel Adjoint prend le dernier rang et chacun des Adjoints passe au rang supérieur à celui qu'il occupe actuellement.

Il est donc immédiatement procédé à l'élection d'un 4ème Adjoint au Maire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures. Madame Cuny Anne-Lise est candidate aux fonctions d'Adjoint au Maire.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 13

A déduire : bulletins blancs ou bulletins litigieux: 0

Nombre de suffrages exprimés: 13

Majorité absolue: 7

a obtenu: Madame Cuny Anne-Lise : 13 voix

Madame Cuny Anne-Lise ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue et immédiatement installée dans les fonctions de 4ème Adjoint au Maire.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités, à compter du 1er juillet 2016, pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

- Maire: 43 % de l'indice brut terminal 1015

- 1er Adjoint: 20.92 % de l'indice brut terminal 1015

- 2ème Adjoint: 13.60 % de l'indice brut terminal 1015

- 3ème Adjoint: 11.77 % de l'indice brut terminal 1015

• 4ème Adjoint: 11.25 % de l'indice brut terminal 1015.

*Résultat du vote: A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 1)
Abstentions: Madame Berthier Danièle.*

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Du fait de la démission de Monsieur JULLIARD Philippe, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la modification des commissions municipales et d'en modifier le nombre de membres pour certaines.

Le conseil municipal décide de fixer les membres composants les commissions municipales comme ci-après :

• Commission Bâtiment / Voirie / Eclairage Public [5 membres]
Madame BOUCHOT Chantal
Madame CUNY Anne-Lise
Monsieur GUNDALL Philippe
Monsieur FAIVRE Philippe
Monsieur GRIS Gérald

• Commission Communication [3 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame BERTHIER Danielle
Madame CUNY Anne-Lise

• Commission Ecole / Politique de la Jeunesse [6 membres]
Madame BERTHIER Danielle
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame CUNY Anne-Lise
Madame KOTNIK Béatrice
Madame DURANTON Sadia
Monsieur ROISIN Philippe

• Commission Sports / Relations avec les Associations [5 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame CUNY Anne-Lise
Monsieur SAVOURAT Bernard
Madame KOTNIK Béatrice

Madame MALHERBE Agnès

• Commission PLU / Urbanisme Environnement [4 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Monsieur FAIVRE Philippe
Madame BOUCHOT Chantal
Madame CUNY Anne-Lise

• Commission d'appel d'offres
Titulaires

Madame BOUCHOT Chantal
Madame MALHERBE Agnès
Monsieur GRIS Gérald

Suppléants

Monsieur GUNDALL Philippe
Madame CUNY Anne-Lise
Monsieur FAIVRE Philippe

• Commission des aînés [5 membres]
Monsieur SAVOURAT Bernard
Madame BERTHIER Danielle
Monsieur JORRY Benoît
Madame EDOUARD Isabelle
Monsieur ROISIN Philippe

• Commission Qualité de Vie / Fleurissement [4 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur SAVOURAT Bernard
Madame EDOUARD Isabelle

• Commission Fêtes / Animations / Cérémonies [5 membres]
Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur GUNDALL Philippe
Monsieur SAVOURAT Bernard
Monsieur JORRY Benoît
Madame MALHERBE Agnès

• Commission des Finances [4 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur JORRY Benoît
Monsieur MOINEAU David

• Commission Forêts / Chemins Ruraux [5 membres]
Madame CUNY Anne-Lise

Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur FAIVRE Philippe
Monsieur JORRY Benoît
Monsieur GRIS Gérald

• Commission Culture [5 membres]
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame BOUCHOT Chantal
Madame BERTHIER Danielle
Madame MALHERBE Agnès
Madame KOTNIK Béatrice

• Commission sécurité voirie [4 membres]
Madame BOUCHOT Chantal
Monsieur FAIVRE Philippe
Monsieur JORRY Benoît
Monsieur GRIS Gérald

*Résultat du vote : A la majorité (pour: 12/ contre: 0 / abstentions : 1)
Abstentions : Monsieur Roisin Philippe.*

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

La démission de Monsieur Julliard Philippe nécessite de procéder à une nouvelle élection pour la représentation de la commune de Buchères au sein de différents syndicats ou organismes.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses délégués dans les syndicats dont la commune est adhérente et dans des organismes divers.

• Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Moussey

Titulaires :

Monsieur LEBEAU Daniel
Madame BOUCHOT Chantal
Suppléants :

Monsieur GUNDALL Philippe
Madame CUNY Anne-Lise

- Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt d'Aumont
Titulaire :

Monsieur JORRY Benoît

Suppléant :

Madame CUNY Anne-Lise

Garants à la Forêt d'Aumont :

Madame CUNY Anne-Lise

Monsieur JORRY Benoît

- Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube

Titulaire: Monsieur FAIVRE Philippe

Suppléant: Madame BOUCHOT Chantal

- SIVU du Parc Sud

Titulaires :

Monsieur LEBEAU Daniel

Madame BOUCHOT Chantal

Suppléants :

Monsieur GUNDALL Philippe

Madame BERTHIER Danièle

- Ministère de la Défense

Correspondant : Monsieur GUNDALL Philippe

- Centre National d'Action Sociale
Représentant des élus : Madame BOUCHOT Chantal

Représentant du personnel : Madame NOEL Valentine

- Comité Tourisme de la Région de Troyes

Titulaire : Monsieur LEBEAU Daniel

Suppléant: Madame EDOUARD Isabelle

- Association des communes forestières

Titulaire :

Monsieur JORRY Benoît

Suppléant :

Madame CUNY Anne-Lise

Résultat du vote: A la majorité (pour: 12/contre: 0/abstentions: 1)
Abstentions: Monsieur Roisin Philippe.

SOCIÉTÉ SPL XDEMAT - Désignation d'un représentant -

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

La démission de Monsieur Julliard Philippe nécessite la désignation d'un élu représentant la collectivité au sein de la société SPL-XDEMAT.

Le conseil municipal décide de désigner Madame Bouchot Chantal, déléguée de la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat. Cette dernière sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Résultat du vote: A l'unanimité

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU GRAND TROYES - Commission intercommunale pour l'accessibilité-

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

La démission de Monsieur Julliard Philippe nécessite la désignation d'un élu représentant la collectivité au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité du Grand Troyes.

Le conseil municipal décide de désigner Madame Bouchot Chantal, représentant de la commune de Buchères à cette commission.

Résultat du vote : A l'unanimité

ÉLECTION DE SES REPRÉSENTANTS AU CA DU CCAS

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la démission de Monsieur Julliard Philippe nécessite une nouvelle élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est Président de droit

au Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que le conseil municipal a, en date du 15 avril 2014, décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Liste de candidats proposée par le conseil municipal :

Monsieur GUNDALL Philippe, Madame BERTHIER Danièle, Madame KOTNIK Béatrice, Madame EDOUARD Isabelle.

Le vote, qui s'est déroulé à main levée, a donné les résultats suivants :

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Monsieur GUNDALL Philippe, Madame BERTHIER Danièle, Madame KOTNIK Béatrice, Madame EDOUARD Isabelle.

Résultat du vote : A l'unanimité

COMITÉ CONSULTATIF COMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

Le Maire informe le conseil municipal que la démission de Monsieur Julliard Philippe nécessite une nouvelle élection des membres représentants le conseil municipal au sein du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires.

Le conseil municipal désigne les membres suivants pour représenter la municipalité au sein de ce comité :

•Titulaires:

Lebeau Daniel, Gundall Philippe

•Suppléants: Bouchot Chantal, Malherbe Agnès

Il approuve la composition du co-

mité consultatif communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires comme suit :

Membres représentant la municipalité :

- Titulaires: Lebeau Daniel, Gundall Philippe
- Suppléants: Bouchot Chantal, Malherbe Agnès

Membres représentant les Sapeurs-Pompiers Volontaires :

- Titulaires: Malherbe Xavier, Talot Pascal
- Suppléants: Bodas Dominique, Amidieu Christophe

Monsieur le Maire tient à remercier les sapeurs-pompiers volontaires de Buchères pour leur intervention dans la nuit de dimanche 03 juillet dernier concernant une cheminée qui risquait de tomber sur la voie publique, consécutivement à un incendie.

Comme à l'habitude, ils sont arrivés les premiers et sont partis les derniers.

Résultat du vote : A l'unanimité

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉ- VENTIVE DU CDG-FPT

Rapporteur: Madame Berthier Danièle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 28 avril 2011, il a été décidé de l'autoriser à signer une convention relative au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Cette dernière arrivée à échéance au 31 décembre 2014 n'a pu être reconduite faute de médecin préventeur.

Le dit centre a depuis créé son propre service de médecine préventive et propose aux collectivités territoriales d'adhérer à ce service à compter du 1er octobre 2016.

Le conseil municipal décide de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités.

Il autorise Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

Résultat du vote : A l'unanimité

AVIS DE DEMANDE D'AUTORI- SATION INSTALLATION CLASSÉE -Société GA PROMOTION-

Rapporteur: Madame Bouchot Chantal

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Buchères, présentée par la société GA PROMOTION et faisant l'objet d'une enquête publique.

Il décide de n'émettre aucune observation concernant cette demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt et formule un avis favorable à ce projet.

Résultat du vote : A l'unanimité

REMERCIEMENT ETUDIANT STAGIAIRE

Rapporteur : Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un étudiant en licence administration publique a effectué un stage de fin d'études, sans gratification, au secrétariat de mairie pendant une période de trois semaines.

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'intéressé, un présent sous forme de bons d'achat d'une valeur totale de 200 euros, en remerciement du service accompli.

Résultat du vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize et le dix sept octobre, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 06 octobre 2016 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Gundall, 1er Adjoint, Chantal Bouchot, 2ème Adjoint, Danielle

Berthier, 3ème Adjoint, Anne-Lise Cuny 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, David Moineau, Chantal Broquet.

Absents ayant donné procuration :

Madame Edouard Isabelle à Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur Jorry Benoît à Monsieur Gundall Philippe

Absent excusé : Monsieur Gris Gérald

Absente : Madame Duranton Sadia

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que

le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Madame Cuny Anne-Lise est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Broquet Chantal, conseillère municipale depuis le 18 juillet 2016.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité. Avant de passer à l'ordre du jour,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété par les points suivants :

•Points ajoutés :

- Composition Grand Troyes issue de la fusion [Fixation Nombre/ Répartition délégués communautaires]

- Cession de terrain [Rue du Chatelier]

- Transmission internet données Etat Civil [Convention avec l'INSEE]

•Point n° 5 Modifié :

Avis conclusion commission locale d'évaluation des charges transférées du Grand Troyes

-Suppression dotation solidarité communale

-Révision montants attribution compensation aux communes membres

•Point n° 7 Modifié :

Taxes foncières sur les propriétés bâties

- Suppression de l'exonération nouvelles entreprises / reprises établissement en difficulté

L'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire, excepté la modification du point n°7, dont la décision est reportée (à l'unanimité) à une séance ultérieure, est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 1).

Abstention : Monsieur Moineau David.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers municipaux :

• Madame Bouchot Chantal informe le conseil municipal qu'un arrêté interdit, à compter du 02 novembre prochain, la circulation

et le stationnement, chemin des Vigneux, pendant la durée des travaux de remplacement d'un support béton et reprise de branchements.

Un deuxième arrêté interdit le stationnement et le déplacement des véhicules, rue du Chatelier, du 06 octobre au 06 novembre 2016.

Un dernier arrêté est envisagé pour interdire la circulation, chemin de la voie du Vaux, de manière définitive, en y abaissant la barrière existante. A cet effet, un panneau de signalisation sera implanté.

Seuls les riverains, les agriculteurs, et les pompiers seront autorisés à y accéder.

Elle rapporte les plaintes des riverains concernant les nuisances sonores, route de maisons blanches, dues à la circulation des poids lourds pour rejoindre le parc logistique.

Monsieur Gruet du Département de l'Aube s'est rendu sur place et confirme qu'il n'est pas possible de leur interdire la circulation sur une voie départementale.

La voie rapide, prévue pour l'accès au parc logistique, rallonge la distance d'1.7 km et les gps indiquent l'itinéraire via Buchères qui est plus rapide.

Un courrier va être expédié à Monsieur Philippe Adnot, Président du Département de l'Aube, pour l'alerter de ces nuisances. Il sera demandé aux riverains de lui faire parvenir un courrier individuel pour appuyer le dossier.

Monsieur Moineau David suggère la réalisation d'un comptage, qui sera effectué prochainement.

Elle revient sur le problème récurrent de stationnement sur les trottoirs et, en particulier, devant le bâtiment collectif de l'avenue des Martyrs du 24 août 1944.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de Mon Logis, ce jour même, lesquels proposent la verba-

lisation des locataires alors que les élus ne souhaitent pas en arriver là. Il leur est demandé de réaliser un parking pour le stationnement de leurs locataires et de nous donner une suite à ces échanges dans un délai de 15 jours.

Monsieur Philippe Gundall prévoit de faire un rappel d'interdiction de stationnement sur tous les trottoirs de la commune dans le prochain bulletin municipal.

Madame Bouchot Chantal rappelle qu'en ce qui concerne l'envoi des demandes de dépannage des points lumineux défectueux, un regroupement est effectué de trois à quatre points défectueux, afin de limiter les coûts de déplacement.

Elle informe le conseil municipal que la réfection de passages piétons va être réalisée pour l'accès au centre commercial et d'autres passages seront créés, pour renforcer la sécurité.

Le coût des travaux est estimé aux environs de 7 000 euros et une subvention du Département est en attente de confirmation.

• Monsieur Savourat Bernard annonce à l'assemblée que le repas des aînés aura lieu le 12 novembre prochain à la salle des fêtes de Buchères. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 69 ans minimum, mais le repas est accessible à tous pour un montant de 31 euros par personne.

Les ayants droits dans l'impossibilité d'y participer, peuvent bénéficier de bons d'achats, à valoir chez certains commerçants de Buchères, d'un montant de 32 euros pour un couple et 25 euros pour une personne seule.

• Monsieur Moineau David demande l'état d'avancement du dossier de rétrocession de la voirie du lotissement du clos 1.

Il lui est répondu qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Deroin pour lui proposer une convention

pour l'entretien des rues concernées par la commune de Buchères et facturation annuelle de cette prestation.

- Madame Kotnik Béatrice expose le problème de stationnement et d'incivilité à la sortie des écoles.

Monsieur le Maire annonce que l'installation d'un groupe scolaire, avec sens unique et parking est prévu sur le stade, et en cours d'étude pour une livraison courant 2018.

Dans l'attente de ce projet, le marquage jaune au niveau des trottoirs, va être repeint.

Concernant l'équipe de football de Buchères, une demande auprès de plusieurs communes a été faite pour louer leur stade pour les matchs et entraînements. Une confirmation est attendue pour deux d'entre elles.

- Monsieur Gundall Philippe signale que l'association de danse de salon est fermée pour faute de professeur et de Président.

Il rappelle que le retour des demandes de subvention doit être effectué pour le 15 novembre 2016.

Il signale à nouveau que beaucoup d'information sont affichées sur le panneau lumineux et qu'il est important de le consulter.

- Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que la commune possède plusieurs terrains nus. Différents éventuels acheteurs sont venus le rencontrer dans l'espoir de construire un lotissement en maison en bois, à côté des tennis couverts ; des bureaux sur un terrain de 600 m², à côté du château d'eau ; mais aussi pour l'agrandissement d'une entreprise locale sur un terrain de 12 000 m². Il explique qu'Aube immobilier a déposé un projet pour construire des maisons et un immeuble d'un étage. Les fouilles débuteront le 24 octobre prochain.

Il fait part au conseil municipal que plusieurs dizaines de maisons vont

être construites sur la commune d'où la nécessité d'un nouveau groupe scolaire.

Il indique au conseil municipal qu'une administrée s'est présentée en mairie, ce jour même, pour relater son altercation avec des chasseurs, qui, la veille chassaient à moins de 50 mètres des habitations.

Il a été décidé d'en informer la société de chasse départementale.

Il annonce qu'une nouvelle brochure, du SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube), est disponible à l'accueil de la mairie, concernant la reprise du Syndicat des Eaux local en cette fin d'année.

Il informe le conseil municipal d'une invitation de Madame la Préfète à une réunion, en date

du 08 novembre 2016, à propos de la clôture de la phase d'élaboration de la stratégie locale avant son approbation, en décembre prochain, et pour poser les bases de la feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'élaboration du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Il donne lecture d'un courrier de la Préfecture de l'Aube, d'attribution du Fonds de Compensation de la TVA 2016 sur les dépenses d'investissement de l'année 2015, d'un montant de 46 372.50 euros.

Il donne connaissance au conseil municipal d'une facture du Grand Troyes, pour des prestations réalisées par le service commune pour l'Autorisation du Droit des Sols (Permis de construire, déclaration préalable...), correspondant aux six premiers mois de l'année, d'un montant de 2 700 euros.

Il a été débattu de faire régler ces actes aux pétitionnaires sans prise de décision fixe.

Monsieur le Maire communique au conseil municipal un arrêté Préfectoral de fonctionnement de la

Sous-commission départementale de sécurité dans les ERP (Établissements Recevant du Public) stipulant que les gendarmes ne participeront plus aux commissions de sécurité suite à un surcroît de travail avec le plan Vigipirate.

Il informe le conseil municipal du départ, de l'association des Maires de l'Aube, de Monsieur Bonvallet Eric, Directeur depuis 15 ans, et de son remplacement par Madame Foin Aurélie.

Il présente le projet d'électrification par la SNCF de la ligne PARIS / TROYES qui se terminera en 2021.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur: Madame Cuny Anne-Lise

Du fait de la démission de Monsieur ROISIN Philippe, la commission École Politique de la Jeunesse et la commission des aînés sont incomplètes et il convient de procéder à la désignation du remplaçant de l'intéressée dans les commissions précitées.

Le conseil municipal décide de fixer les membres composant les commissions incomplètes comme ci-après :

- Commission École / Politique de la Jeunesse [6 membres]

Madame BERTHIER Danielle
Monsieur GUNDALL Philippe
Madame CUNY Anne-Lise
Madame KOTNIK Béatrice
Madame DURANTON Sadia
Madame BROQUET Chantal

- Commission des aînés [5 membres]

Monsieur SAVOURAT Bernard
Madame BERTHIER Danielle
Monsieur JORRY Benoît
Madame EDOUARD Isabelle
Madame BROQUET Chantal

Résultat du vote: A l'unanimité

RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur: Madame Berthier Danièle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Contrat Enfance et Jeunesse entre la commune de Buchères et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube est arrivé à échéance.

Celui-ci est un dispositif qui permet de développer des actions de loisirs pour les enfants et les jeunes et, pour la commune de Buchères, de bénéficier de prestations financières pour son Accueil de Loisirs Sans Hébergement et son club Ado. Le conseil municipal décide de procéder au renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse entre la commune de Buchères et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube, pour une durée de 4 ans pour la période du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Résultat du vote: A l'unanimité

SUBVENTION 2016

Rapporteur: Madame Berthier Danièle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir reçu une demande de subvention émanant de l'école de Buchères pour la sortie de fin d'année scolaire des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1, au muséoparc Alésia en Côte d'Or, dont le montant s'élève à 952 euros, transport inclus, d'une part, et la sortie de fin d'année en classe d'eau de la classe CP-CE1, au parc de la forêt d'Orient, dont le montant s'élève à 430 euros, transport inclus, d'autre part.

Le conseil municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire de l'école de Buchères, une subvention de 1 382 euros au titre de l'année 2016.

Résultat du vote: A l'unanimité

ADHÉSION CONTRAT GROUPE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2017/2019

Rapporteur: Monsieur Gundall Philippe

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 2016-D/02 en date du 16 mars 2016 relative à la participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, il a chargé et mandaté ce dernier pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2017-2019. Le marché a été attribué au groupement : AXA France Vie – GRAS SAVOYE.

Il communique le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube au conseil municipal en précisant qu'il est dans l'intérêt de la commune de souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel.

Le conseil municipal décide d'adhérer, à compter du 1er janvier 2017, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune de Buchères en vertu de ses obligations statutaires.

Résultat du vote: A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 1)

Abstention: Monsieur Moineau David (Par manque de visibilité).

AVIS CONCLUSION COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU GRAND TROYES

- Suppression de la dotation solidarité communale -
- Révision montants attribution compensation aux communes membres -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Le conseil de communauté du Grand Troyes a décidé de supprimer totalement la dotation de solidarité communautaire répartie entre ses dix-neuf communes membres.

Cette suppression immédiate répond à deux motivations principales :

1°- Le projet de fusion et d'extension de périmètre inscrit au schéma départemental de coopération intercommunale qui doit intervenir au 1er janvier 2017 entre le Grand Troyes et quatre communautés de communes.

2°- Les dispositions de la loi NOTRe qui modifient les critères obligatoires de répartition de la dotation de solidarité pour les intercommunalités signataires, comme le Grand Troyes, d'un contrat de ville.

Afin de neutraliser l'incidence financière de cette suppression sur les budgets communaux, les dotations individuelles de solidarité sont basculées en totalité sur les attributions de compensation versées à chaque commune, soit pour la commune de Buchères :

Dotation solidarité supprimée	Attribution compensation révisée	Attribution compensation actuelle	Attribution compensation nouvelle
- 56 345	+ 56 345	399 103	455 448

Si elle est appliquée en 2016, cette révision sera ensuite pérenne au cours des prochaines années.

Le conseil municipal décide d'accepter les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, en date du 06 septembre 2016, sur la suppression de la dotation de solidarité communale du Grand Troyes et de la révision du montant des attributions de compensation aux communes membres.

Résultat du vote: A l'unanimité

SOCIETE SPL XDEMAT - Examen rapport de gestion du CA/Proposition augmentation capital social -

Rapporteur: Madame Bouchot Chantal

Le conseil municipal décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et approuve le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie, à son profit, de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe et Moselle au sein de la société.

Résultat du vote: A l'unanimité

CESSION DE TERRAIN - Route d'Isle Aumont -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

L'entreprise PASS propose l'achat du terrain cadastré D 178, lieudit «Terre des Marots» sis Route d'Isle Aumont à Buchères, soit 12 160 m² pour un montant de 7 200 euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette proposition d'achat au prix de 10 000 euros.

Le conseil municipal décide de procéder à la cession de la parcelle cadastrée D178, lieudit « Terre des Marots », d'une superficie de 12 160 m², sise route d'Isle Aumont à Buchères, au prix de 10 000 euros, à la SAS PASS siégeant 22 bis rue de Romainville à Cusset (Allier).

Il précise que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte, frais de bornage ou tout autre frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Résultat du vote: A l'unanimité

CESSION DE TERRAIN - Avenue Pierre Pétré -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

La Sci AM IMMO propose l'achat d'une portion de 600 m², du terrain cadastré ZB 58, lieudit « Seyemont » sis avenue Pierre Pétré à Buchères de 1 473 m² au prix de 30 euros le m².

Le conseil municipal décide de procéder à la cession d'une portion de 600 m² de la parcelle de 1 473 m², cadastrée ZB 58, lieudit « Seyemont » sise avenue Pierre Pétré à Buchères, au prix de 18 000 euros, à La Sci AM IMMO siégeant 7 rue de la ligne à Bouilly (Aube).

Il précise que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte, frais de bornage ou tout autre frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Résultat du vote: A l'unanimité

MODIFICATION N° 8 PLU - Lancement procédure-

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est à nou-

veau nécessaire de procéder à des adaptations ponctuelles du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre à la commune de Buchères de mieux gérer son développement en apportant des modifications partielles et limitées.

Le conseil municipal décide de lancer une procédure de modification n° 8 du PLU afin d'y apporter une modification partielle et limitée.

Résultat du vote: A l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION - Modernisation menuiseries pour économie d'énergie -

Rapporteur: Madame Bouchot Chantal

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'une étude est menée pour le remplacement des menuiseries des écoles et de la mairie afin de réaliser une économie d'énergie.

Il ajoute que ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ou de tout autre organisme.

Le devis obtenu, dans le cadre de cette étude, s'élève à 36 325.00 euros HT soit 43 590 euros TTC.

Le conseil municipal approuve le projet de modernisation des menuiseries des écoles et de la mairie, pour économie d'énergie, d'un montant de 36 325.00 euros HT soit 43 590 euros TTC.

Il charge Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de tout autre organisme susceptible d'attribuer une aide financière et dit que les crédits correspondant à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Résultat du vote: A l'unanimité

COMPOSITION GRAND TROYES ISSUE DE LA FUSION

- Fixation Nombre / Répartition
Délégués communautaires -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 2016-D/21, il a décidé de s'opposer au projet de périmètre défini par arrêté Préfectoral n° DC-DL-BCLI-2016117-0005 en date du 26 avril 2016, en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

La Communauté d'Agglomération du Grand Troyes et les communautés de communes Seine Melda Côteaux, Seine Barse et Bouilly Mogne Aumont fusionneront en un seul et nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à compter du 1er janvier 2017. Cette nouvelle structure intercommunale intégrera, en outre, les communes de Bucey en Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Le Grand Troyes demande au conseil municipal de définir la composition de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération nouvellement créée conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

L'accord local doit à minima respecter la proportion du nombre d'habitants de chaque commune, tout en assurant à chacune de disposer à minima d'un siège et sans qu'aucune ne puisse, seule, disposer de la moitié des sièges de l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal, sur demande expresse du Grand Troyes, de se prononcer pour un accord local conforme aux dispositions de droit commun définies aux I et III de l'article L.5211-6-1 du CGCT suivant les règles de

droit commun et telle que précisée ci-après:

Nom de la commune	Nb de délégués titulaires	Nom de la Commune	Nb de délégués titulaires
TROYES	35	SAINT THIBAUT	1
LA CHAPPELLE SAINT LUC	7	VAUCHASSIS	1
SAINT ANDRÉ LES VERGERS	6	JEUGNY	1
SAINTE SAVINE	6	RUWIGNY	1
SAINT JULIEN LES VILLAS	4	MESSON	1
PONT SAINTE MARIE	2	MESNIL SAINT PERE	1
ROSIÈRES PRÈS TROYES	2	SOULIGNY	1
NOËS PRÈS TROYES	1	BUCEY EN OTHE	1
RIVIERE DE CORPS	1	MONTIERAMEY	1
SAINT PARRÉS AUX TERTRES	1	SAINT BENOIT SUR SEINE	1
SAINT LYE	1	MONTGUEUX	1
BREVIANDES	1	MONTSUZAIN	1
SAINT GERMAIN	1	PRUGNY	1
LUSIGNY SUR BARSE	1	SAINT JEAN DE BONNEVAL	1
ESTISSAC	1	THENNELIERES	1
VERRIERES	1	SOMMEVAL	1
CRENEY PRES TROYES	1	MONTREUIL SUR BARSE	1
BUCHERES	1	AUBETERRE	1
SAINTE MAURE	1	PAVILLON SAINTE JULIE	1
BARBEREY SAINT SULPICE	1	CRESANTIGNES	1
PAYNS	1	CORMOST	1
CLEREY	1	VAILLY	1
BOUILLY	1	FEUGES	1
LAVAU	1	VILLERY	1
VILLECHETIF	1	MONTCEAUX LES VAUDES	1
MACEY	1	DIERRY SAINT PIERRE	1
TORVILLIERS	1	FRESNOY LE CHATEAU	1
SAINT POUANGE	1	VENDUE MIGNOT	1
MONTAULIN	1	VILLEMEREUIL	1
SAINT LEGER PRES TROYES	1	VILLY LE MARECHAL	1
MERGEY	1	JAVERNANT	1
FONTVANNES	1	ASSENEY	1
MOUSSEY	1	RONCENEY	1
COURTERANGES	1	FAYS LA CHAPPELLE	1
BORDES AUMONT	1	LONGEVILLE SUR MOGNE	1
ROUILLY SAINT LOUP	1	MACHY	1
VILLACERF	1	VILLELOUP	1
BOURANTON	1	MAUPAS	1
LAUBRESSEL	1	LIREY	1
LAINES AUX BOIS	1	VILLY LE BOIS	1
ISLE AUMONT	1		

Le conseil municipal refuse de fixer à 136 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté issue de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Troyes, des communautés de communes Seine Melda Côteaux, Seine Barse et Bouilly Mogne Aumont et de l'extension du péri-

mètre aux communes de Bucey en Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

Il refuse la répartition des 136 sièges de l'Assemblée délibérante telle que précisée ci-dessus.

*Résultat du vote: A la majorité (pour: 12 / contre: 0 / abstentions: 1)
Abstentions: Monsieur Moineau David*

CESSION DE TERRAIN

- Rue du Chatelier -

Rapporteur: Monsieur Lebeau Daniel

L'entreprise HOME GREEN Signature bois propose l'achat d'une portion, comprise entre 7 200 m² et 8 200 m², du terrain cadastré ZB 46 / ZB 49 / ZB 50 / ZB 51, lieudit «Les Navettes » sis Rue du Châtelier à Buchères, au prix de 25 euros le m².

Le conseil municipal décide de procéder à la cession d'une portion de 7 200 à 8 200 m² des parcelles, cadastrée ZB 46 / ZB 49 / ZB 50 / ZB 51, lieudit « Les Navettes » sises

rue du Châtelier à Buchères, au prix de 25 euros le m², à l'entreprise HOME GREEN siégeant 13 avenue du mail de l'Europe à Sainte Savine.

Il précise que tous les frais, liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte ou tout autre frais relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Seuls les frais de bornage restent à la charge de la commune de Buchères.

Résultat du vote: A la majorité (pour: 12 / contre: 0 / abstentions: 1)
Abstention : Monsieur Moineau David (Par manque de visibilité).

TRANSMISSION INTERNET

DONNEES ETAT CIVIL

- Convention avec l'INSEE -

Rapporteur: Madame Cuny Anne-Lise

Le conseil municipal décide de procéder à la transmission à l'INSEE, des données d'Etat Civil de la commune de Buchères, via internet, portail Aireppnet, aujourd'hui utilisé pour la transmission des données électorales et ce pour une durée de 5 ans.

Résultat du vote : A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Eclairage public défectueux : signalement

Tous signalements de dysfonctionnement, sur la voie publique, d'un lampadaire, ou candélabre en panne, endommagé, allumé de jour... doit se faire auprès du secrétariat de Mairie.

Nous vous remercions de bien vouloir préciser la rue ainsi que le numéro inscrit sur les poteaux des équipements défectueux afin de faciliter le dépannage.

Néanmoins, nous vous informons qu'à la demande de l'entreprise en charge des réparations, nous regroupons les demandes d'interventions.

DU RESPECT!



S'IL VOUS PLAÎT, NE STATIONNEZ PLUS SUR LES TROTTOIRS

Les trottoirs sont faits pour la circulation **EN TOUTE SÉCURITÉ** des piétons, dont particulièrement les enfants en bas-âge dans leur poussette, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il faut donc que les trottoirs demeurent libres **EN PERMANENCE** de tout obstacle.

UNE VOITURE SUR UN TROTTOIR, C'EST UN STATIONNEMENT GÉNANT.

Faire stationner sa voiture sur le trottoir, c'est empêcher les piétons de circuler en sécurité mais c'est aussi participer à la dégradation de cet espace fragile qui n'est pas conçu pour supporter le poids d'un véhicule. Merci aux conducteurs de le comprendre et de ne plus stationner désormais sur les trottoirs.

MERCI A TOUS DE FAIRE L'EFFORT DE RENDRE NOTRE VILLAGE PLUS CITOYEN ET PLUS CONVIVIAL.

COLLECTE DE JOUETS du 1^{er} au 30 novembre 2016

Les agences troyennes Century 21 organisent du 1^{er} au 30 novembre 2016 la collecte de jouets auprès des habitants, afin d'offrir un Noël à tous les enfants.

En 2015, c'est plus de 6 442 jouets récoltés à Troyes. Nos agences se mobilisent une nouvelle fois au profit de l'association des Restaurants du Cœur qui agit en faveur des enfants défavorisés.

« **Donnez une seconde vie à vos jouets** »

Nous vous invitons donc à venir déposer dans notre mairie, un ou plusieurs jouets de votre choix qui seront remis aux Restaurants du Cœur pour faire vivre la magie de Noël aux enfants. Sachez que les jouets seront triés et distribués par l'association.

Merci pour l'aide que vous voudrez bien nous apporter.



FLEURISSEMENT 2016

Chaque année parmi les initiatives organisées, le concours du fleurissement demeure l'un des plus amicaux et sympathiques. Ce vendredi 14 octobre avait lieu la remise des prix du fleurissement organisé par le Comité du Tourisme de la Région de Troyes dans

la salle Polyvalente de Lavau.

Nos quatre candidats (es) représentant la commune et qui avaient été désignés suite au passage de la commission du Fleurissement courant juin dans les quartiers de Buchères, ont fini dans les cinquante premières places.

Les membres du jury portent une attention particulière au choix des couleurs, des végétaux ainsi que l'entretien des propriétés afin d'établir un classement qui s'avérerait difficile vu les conditions météorologiques déplorables de ce printemps.

Nous adressons une pensée particulière à madame Josephia CORTIAL très souvent classée et qui termine hors concours à la première place dans la catégorie des balcons et terrasses fleuris.

Liste des 4 maisons nominées:

-René-Jean BALLERAY, Josephia CORTIAL, Michèle VARO, Roger Parigot.



Bien sûr, nous n'oublierons pas de remercier les autres participants qui embellissent Buchères et s'étant inscrit au concours municipal lors d'une prochaine réception amicale.



NOUVEAU POINT DE COLLECTE DE PILES POUR RECYCLAGE

Un bac de collecte des piles usagées est à votre disposition au Relais poste et Horlogerie au Tourbillon du Temps.

Il faut savoir que les piles contiennent des métaux lourds toxiques et nocifs pour l'environnement (nickel, cadmium, mercure[2], cobalt, plomb, fer, zinc, calcium, aluminium, magnésium, lithium), qu'elles représentent la part la plus polluante de nos ordures ménagères et surtout qu'il est dangereux de les retrouver dans la nature.

Si les piles sont éliminées avec les ordures ménagères, elles vont polluer l'ensemble des déchets ultimes de l'usine d'incinération : mâchefers, boues issues du lavage des fumées et cendres volantes.

Les substances qui n'auront pu être retenues par les filtres vont se concentrer dans les milieux (air, sol, eau) et, à moyen terme, elles risquent de constituer un danger pour la vie des humains, des animaux et des plantes.

De plus les piles et accumulateurs sont constitués de ressources qui ne sont pas renouvelables, qu'il faut préserver et éviter d'extraire du milieu naturel. D'où l'intérêt de récupérer ces matières premières et de les réutiliser dans l'industrie pour produire à nouveau des piles et des accumulateurs ou d'autres produits comme les carrosseries de voiture, les toitures, les couverts...

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire, Daniel Lebeau, et le Conseil Municipal invitent toute la population souhaitant participer à la cérémonie du 98ème anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 à se retrouver:

- 10h45: Salle polyvalente, rue des Aulnes pour former le cortège qui se dirigera vers le monument pour la cérémonie.
- 11h00: Salle Roland Thépenier, allocution du Maire, dépôt de gerbes.

A l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié sera offert par la Commune de Buchères.



- Thermique
- Incombustible
- Résistant au vent
- Durable
- Résistance aux termites.
- Acoustique
- Efficace contre l'humidité
- Mise en œuvre
- Naturelle et saine

1 Route de Maisons Blanches - 10800 BUCHERES
03.25.38.19.21 - associes-du-feu@orange.fr



RESTAURANT L'HEDONISTE

Pizzeria, cuisine traditionnelle, restauration à emporter...
Ouvert tous les jours de 12h00 à 14h00 et de 19h00 à 22h30 (**Fermé le lundi**)

1 Route de Maisons Blanches
10800 BUCHERES
03.25.43.27.76

SAGE-FEMME LIBÉRALE

Depuis le 1er Novembre 2016, Madame LAMBINET Clio-Deliana, Sage-femme libérale a ouvert son cabinet au 1er rue du Monument à Buchères. Mme LAMBINET est diplômée de l'Université de Reims et a exercé au sein du pôle Mère-Enfant du Centre hospitalier de Troyes.

Ses activités sont les suivantes:

- suivi gynécologique et contraceptif des patientes en âge de procréer, sans pathologie
- suivi obstétrical des grossesses physiologiques
- suivi à domicile des grossesses pathologiques
- préparation à la naissance
- suivi post-natal à domicile (retour maternité PRADO)
- rééducation périnéale

Vous pouvez la contacter au 06.72.94.17.45 ou par mail à lambinet.sagefemme@gmail.com

MODIFICATION DE LA COLLECTE

Les bidons de
combustibles

À déposer en
déchèterie

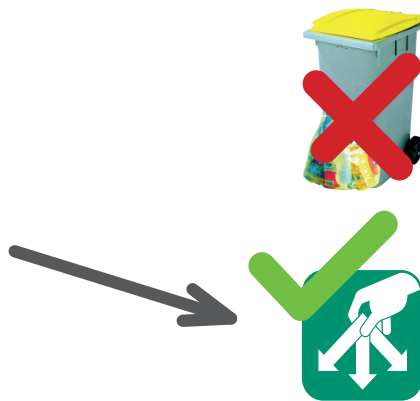


Valorisables ? OUI !

Les emballages de pétrole désaromatisé, ou autres combustibles, sont recyclables quel que soit leur volume de conditionnement (1 L, 8 L, 10 L ou 20 L).

Où les jeter ?

Si jusqu'à présent, ils étaient acceptés en collecte sélective, ils doivent désormais être obligatoirement déposés dans l'une des 4 déchèteries du Grand Troyes. Remis au gardien, ils seront stockés dans le local des « Déchets Diffus Spécifiques » en attendant d'être traités dans une usine dédiée.



Déchèterie

Pourquoi ce changement ?

Les bidons de combustibles sont à présent pris en charge par Eco-DDS. Nouvel éco-organisme, Eco-DDS est agréé par les pouvoirs publics pour organiser le fonctionnement et assurer la pérennisation de la filière des « Déchets Diffus Spécifiques » des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Un doute, une question sur le tri ?

Infos Tri www.sdeda.fr

0 800 100 889

Service & appel
gratuits

www.ecodds.com



ECO
EMBALLAGES

Place de la Libération à TROYES
du 17 au 19 décembre 2016
de 10h à 19h



Village de Noël du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient du 17 au 19 décembre 2016, sur la place de la Libération à Troyes

Vous attendiez le retour d'un marché de Noël sur Troyes. Le **Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et la ville de Troyes**, vous le proposent. Ils organisent cette année **un village de Noël pendant 3 jours**.

Vous y retrouverez une **vingtaine d'exposants** (artisans, producteurs, écrivains, artistes...) qui vous présenteront leur savoir-faire et vous pourrez découvrir, échanger avec les exposants et repartir le panier bien rempli.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'Office de tourisme intercommunal des grands lacs et de la Forêt d'Orient proposeront des animations pour petits et grands durant les 3 jours.

Nous vous donnons rendez-vous prochainement pour plus de détails sur **le village de Noël du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient** qui se déroulera les **17, 18 et 19 décembre 2016 sur la place de la Libération à Troyes**.

Ambiance de Noël garantie...

N'hésitez pas à partager l'événement Facebook créé pour l'occasion.

Le saviez-vous :

Après un petit tour au village de Noël du Parc, vous pouvez vous rendre au marché de Noël médiéval de Luyères les 18 et 19 décembre, un voyage dans le temps qui vous comblera. Noël en fête avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Contact information : Office de tourisme : 03 25 43 38 88 – info@pnrfo.org

Contact Communication : Julien Seyssel : 03 25 43 38 85 – communication@pnrfo.org

UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE

Philippe BRUNEL est nommé directeur général des services du Département depuis le 02 juin 2016.

50 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris - section service public - Philippe BRUNEL occupait, depuis 2007, les fonctions de directeur général adjoint de la ville du Havre, en charge du développement social, de la famille et du sport, après un parcours orienté ressources humaines.

Il succède à Jean-Luc POUGET, parti en mars dernier après 7 années passées à ce poste.

CHANGEMENT DE DIRECTION A L'AMF10

Après 15 années passées au sein de l'Association des Maires de l'Aube, Monsieur Eric BONVALOT a quitté son poste de Directeur depuis le 5 septembre dernier.

Madame Aurélie FOIN, titulaire d'un master 2 en droit public, spécialité administration territoriale et assistante juridique depuis 7 ans au sein de l'AMF, lui a succédé à cette même date.

A.L.S.H

Des vacances sur le thème du monde marin.

Durant ces vacances de la Toussaint, nous avons accueilli 59 enfants.

Dès le deuxième jour nous étions déjà dans le thème puisque nous sommes allés à Sea Life (à Serris dans le 77) un aquarium où les enfants ont pu côtoyer beaucoup d'espèces de poissons : des requins, des étoiles de mer, une tortue, des

poissons clowns (Nemo pour les enfants), bref ils ont été ravis on ne les a jamais vu aussi sages lors d'une visite... c'est dire si le monde marin leur a plu !

Nous avons fait un tas d'activités sur ce thème : pâte à sel, poissons arc en ciel, poissons en porte-clefs, peinture et même un atelier cuisine avec un gâteau en forme de poisson...

Nous sommes allés au cinéma voir les Trolls qui a plu aux enfants, et bien entendu nous avons fait un grand jeu sur le thème Halloween

le 31 octobre ; où les enfants ont appris, à l'aide des sorcières, à faire une potion magique et passer dans le parcours de la terreur... Une journée à vous donner des frissons! Une After (soirée) a été organisée où les enfants ont dégusté les pizzas du nouveau restaurant ouvert récemment en face de la Mairie et nous avons fait un jeu sur la peinture. Les enfants ont bien rigolé et profité du moment !

Des vacances bien remplies avec de nombreuses activités et de nombreux jeux.



 **Il était une fois...**
des bébés et des livres

Une animation proposée par le service enfance et jeunesse
et la bibliothèque municipale de Buchères

le samedi 19 novembre 2016 à 10h30
et le lundi 21 novembre 2016 à 10h30

Bébé
devient grand

Animation et lecture présentées par Alexandra et Christine, pour les enfants de 6 mois à 3 ans.
Sur réservation au 03.25.80.68.52 ou 03.25.41.80.17 (biblio.bucheres@wanadoo.fr)

Animation bébés lecteurs

Le samedi 19 et le lundi 21 novembre 2016 à 10h30 à la bibliothèque.

Renseignements et réservations au 03.25.80.68.52

CLUB ADOS

19 JEUNES INSCRITS POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2016.

Les vacances ont débutés avec un Futsal et de la gymnastique avec différents clubs de la région et également un tournoi 3 ballons inter communal

Nous avons expérimenté le Géocaching à Troyes !! Un belle découverte pour les jeunes et cela a permis de découvrir différents lieux et recoins de la ville.

Une sortie Nigloland avec 3 autres clubs. Journée pluvieuse mais du coup pas d'attente aux attractions!!!



Un atelier beauté (hammam, manucure, maquillage et massage...) Un régal...

Un tournoi de Gabo avec 6 clubs de la région environ 40 jeunes. Un grand succès et finalisé avec un goûter commun ou chaque club a amené des gâteaux confectionnés par leurs soins le matin même.



Une initiation yoga avec une prof...découverte totale et apaisante pour tous....suivi par un vide dressing ou chaque jeune ont amené des vêtements pour les échanger entre eux.

Pour le 31 octobre 2016 une soirée restaurant et cinéma.

Nous avons clôturé ces vacances par un repas au club

ados (courses et préparation du repas par les jeunes).

